



Royaume-Uni

Aux urnes !

- Alors que les Européens semblent unis dans leur volonté de suivre un calendrier précis pour négocier le Brexit, le gouvernement conservateur britannique dispose d'une majorité limitée à la Chambre des Communes.
- L'Écosse a par ailleurs confirmé vouloir tenir un nouveau référendum quant à son indépendance.
- Il était donc temps pour la Première ministre Theresa May de resserrer les rangs ; mardi dernier, celle-ci a annoncé la tenue d'élections anticipées pour le 8 juin prochain.
- Mme May prend tout de même un risque : et si les Britanniques décidaient, une fois de plus, de faire mentir les sondages ?

Mardi dernier, Theresa May a annoncé la tenue d'élections anticipées le 8 juin prochain. Mercredi, elle a obtenu sans difficulté l'approbation de la Chambre des Communes : celle-ci sera dissoute le 2 mai, qui marquera ainsi le départ de la campagne officielle. Pour rappel, les dernières législatives avaient eu lieu en mai 2015, donnant le pouvoir au Parti conservateur. David Cameron était alors resté Premier ministre. Libéré de l'obligation de former une coalition avec les libéraux-démocrates (Lib Dems), ce dernier a alors pu tenir une promesse de campagne : renégocier l'adhésion du Royaume-Uni à l'Union européenne et soumettre à référendum les résultats de ces négociations. Ce fut fait en juin 2016, avec le résultat que l'on sait. David Cameron avait alors dû démissionner, laissant la place à Theresa May, normalement installée jusqu'en mai 2020.

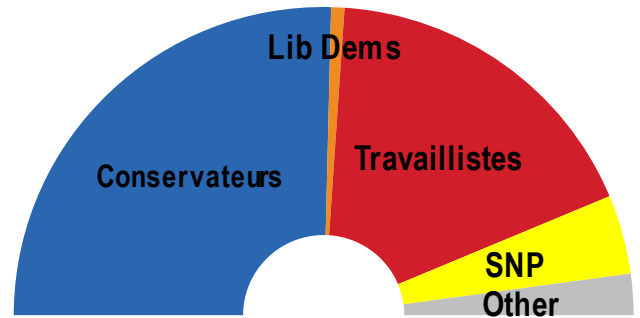
Depuis le référendum de juin 2016, l'organisation d'élections anticipées était néanmoins une probabilité. Mais, à plusieurs reprises, les difficultés se levaient. Dans un premier temps, on a pu penser que les conservateurs ne parviendraient pas à dépasser la scission entre les partisans du maintien dans l'UE (les *Brimainers*) et les partisans de la sortie (les *Brexiters*). Finalement, un consensus large et rapide s'est formé autour de Theresa May, qui a constitué un gouvernement plus ou moins équilibré entre *Brimainers* et *Brexiters*.

Les tensions sont alors montées au sein du Parti travailliste mais Jeremy Corbyn a réussi à se maintenir assez facilement. Les Écossais ont donné de la voix, et, avec eux, bien que de façon plus modérée, les Irlandais et les Gallois. Puis ce fut au tour de la justice, la Haute Cour de Londres en appelant à la Cour Suprême pour trancher qui du gouvernement et du Parlement aurait le dernier mot quant à la validation des termes du Brexit.

Theresa May aura surmonté tous ces problèmes et, le 29 mars dernier, la lettre notifiant la volonté de sécession du Royaume-Uni a finalement été remise à Donald Tusk, le président du Conseil européen. Reste que les négociations¹, qui ne pourront commencer qu'après le Conseil européen exceptionnel du 29 avril, ne se

¹ « Britannictomie », Alexandra Estiot, Eco Perspectives, 2^{ème} trimestre 2017.

Le Parlement britannique



Graphique 1

Source : Chambre des Communes

dérouleront pas comme les Britanniques le désiraient, alors que la majorité conservatrice à la Chambre des Communes n'est que de quatre sièges (graphique). En résumé, Theresa May faisait face au risque de devoir présenter un projet d'accord défavorable à son parlement, où travaillistes, libéraux-démocrates et indépendantistes écossais (Scottish National Party, SNP) n'auraient eu besoin que de quelques ralliements conservateurs pour le rejeter. Elle a donc choisi de courir le risque de nouvelles élections, dans l'espoir d'élargir sa majorité parlementaire et, ainsi, « sécuriser » le vote du projet d'accord dans deux ans.

Une autre raison est invoquée : la volonté de faire front uni et ainsi de consolider la position britannique dans les négociations avec l'Europe. Mais il faut noter aussi d'autres possibilités et notamment l'actuelle large avance du Parti conservateur dans les sondages ainsi que la probabilité de plus en plus importante de voir les négociations avec l'Europe s'étirer au-delà des deux années prévues.

La fenêtre de tir se refermait : si les conservateurs voulaient tenter d'élargir leur majorité, il fallait le faire maintenant, avant que les discussions ne commencent avec l'Europe. Reste que, comme l'a reconnu Theresa May, toute élection comporte un risque. Le Parti travailliste n'est pas celui dont les conservateurs ont le plus à craindre. Le risque principal pour Theresa May est, selon nous, une remontée des Lib Dems. Les europhiles déçus pourraient voir dans ce vote une expression de leur mécontentement face aux résultats du référendum de juin 2016.

Qu'advierait-il de la position britannique si les conservateurs devaient composer avec eux ? La question de la position européenne pourrait aussi être posée. Pour l'heure le discours européen officiel est qu'un pays ne peut unilatéralement lever l'Article 50 une fois qu'il l'a invoqué. Reste que la présence des Lib Dems au gouvernement ne pourrait qu'assouplir les lignes...